

Intervention de l'Union européenne par M. Jean Lint, Ambassadeur Ministère des Affaires étrangères de la Belgique -65eme AGNU

Première Commission - Armes nucléaires

13 octobre 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels et le Liechtenstein, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldavie, se rallient à la présente déclaration.

1. Ces derniers mois ont été riches en progrès dans le domaine du désarmement et de la non prolifération nucléaire. Il est cependant indéniable que la sécurité internationale est toujours menacée, tant sur le plan mondial que régional, par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et par le risque que des acteurs non étatiques aient accès à de telles armes.
2. L'UE est pleinement engagée en faveur du maintien, de la mise en œuvre et du renforcement des traités et des accords en matière de désarmement et de non-prolifération, tout en reconnaissant que des progrès dans ce domaine sont nécessaires, conformément aux instruments pertinents existants et par le biais de négociations relatives à de nouveaux traités.
3. L'UE souligne l'importance de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1887 par le Conseil de sécurité, réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 24 septembre 2009. Nous saluons également la conclusion d'un nouvel accord START entre les États-Unis et la Fédération de Russie. L'UE a activement contribué au succès du sommet de Washington sur la sécurité nucléaire et restera engagée dans son suivi. L'UE note aussi avec intérêt la tenue de la conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil à Paris en mars dernier.
4. Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI, ainsi qu'un élément important pour le développement accru des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Compte tenu des risques de prolifération actuels, nous sommes convaincus que le TNP est aujourd'hui plus important que jamais. Il est de notre devoir de préserver et de renforcer son autorité et son intégrité.
5. À cet égard, l'UE se félicite des résultats de la Conférence d'examen du TNP de mai 2010 et du consensus trouvé sur les plans d'action et les autres mesures contenus dans le document final. Les États parties ont ainsi confirmé leur engagement commun à préserver l'intégrité du traité et réaffirmé son importance. En même temps, ils ont adopté des

mesures pour le renforcement de la mise en œuvre du régime du TNP. L'UE souligne l'importance de l'universalisation du TNP et appelle les États qui ne l'ont pas encore ratifié à rejoindre le traité comme États non dotés d'armes nucléaires.

6. L'UE s'engage à mettre en œuvre sans délai et de manière équilibrée les plans d'action exposés dans le document final et destinés à renforcer les trois piliers du traité. En outre, l'UE soutient le dispositif de mise en œuvre de la résolution du TNP de 1995 sur le Moyen-Orient, ce qui inclut notamment l'objectif d'organiser une conférence en 2012 sur l'établissement d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. L'UE est disposée à proposer des mesures concrètes de soutien à ce processus, y compris par l'organisation d'un séminaire faisant suite à celui organisé par l'UE à Paris en juillet 2008. Nous appelons tous les États de la région qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP, aux conventions d'interdiction des armes biologiques et chimiques et à conclure avec l'AIEA un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel.

7. La conférence d'examen de 2010 a vu l'adoption de propositions concrètes sur les trois piliers, qui reflètent largement des idées élaborées au sein de l'UE en préparation de la conférence.

Certaines méritent d'être rappelées:

8. En ce qui concerne le désarmement, l'UE soutient les recommandations du document final qui prévoit, entre autres, que: - les États parties s'attachent à rendre le monde plus sûr pour tous et à instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP; - dans ce contexte, les États dotés d'armes nucléaires se doivent de redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires aux fins du désarmement nucléaire auquel tous les États parties ont souscrit aux termes de l'article VI du TNP; - la Russie et les États-Unis s'engagent à œuvrer pour l'entrée en vigueur rapide et la mise en œuvre intégrale de leur nouvel accord START et sont encouragés à poursuivre les discussions sur les mesures de suivi à prendre pour réduire encore leurs arsenaux nucléaires; - Les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à accélérer les progrès concrets sur les mesures tendant au désarmement nucléaire, sur la base d'une sécurité non diminuée et plus grande pour tous, et sont, à cette fin, invités à se concerter promptement pour, entre autres: progresser rapidement vers la réduction globale du stock mondial de tous les types d'armes nucléaires, réduire encore le rôle et l'importance des armes nucléaires dans les doctrines militaires et de sécurité, prendre en considération les intérêts légitimes des États non dotés d'armes nucléaires, pour ce qui est de réduire encore le niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires selon des modalités propres à favoriser la stabilité et la sécurité internationales, ou encore améliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle. L'UE apporte en particulier tout son soutien aux recommandations visant à garantir une entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les plus brefs délais, appelant les États à s'abstenir, d'ici là, de procéder à des essais nucléaires et à maintenir les moratoires actuels sur ces essais, et encourageant le plein développement du régime de vérification de ce traité. En outre, l'UE soutient pleinement l'engagement de commencer immédiatement à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et les autres dispositifs nucléaires explosifs.

9. Tenant compte notamment du plan d'action dans le domaine de la non-prolifération, l'UE appelle à: - répondre avec détermination aux défis majeurs dans le domaine de la non-prolifération, en particulier en République populaire démocratique de Corée et en République islamique d'Iran; - déterminer les conséquences du non-respect par un Etat-partie des obligations de non-prolifération découlant du TNP, en particulier l'application des garanties, et renforcer le rôle du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, en tant qu'arbitre ultime, afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées ; - travailler à l'universalisation et au renforcement du système de garanties de l'AIEA, en particulier à ce que tous les États concernés adoptent et mettent en œuvre le protocole additionnel; - améliorer la sécurité nucléaire et la protection physique des matériaux nucléaires; - renforcer le contrôle des exportations; - poursuivre le développement des technologies résistant à la prolifération et favorisant le respect des garanties.

10. A l'égard des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'UE a proposé en particulier: - d'assurer un développement responsable des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération; - de mettre en place un dialogue et une concertation approfondie afin de clarifier les questions en suspens et d'appuyer de manière accrue le concept des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire; - de soutenir les efforts déployés sur le plan national, bilatéral et international afin de former la main d'œuvre qualifiée nécessaire pour garantir le développement responsable des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération; - de poursuivre la coopération internationale afin de renforcer la sûreté nucléaire, la gestion sûre des déchets, la protection radiologique et la responsabilité civile nucléaire.

Monsieur le Président,

11. Le régime international de non-prolifération est confronté à de graves crises, nous devons continuer à y répondre avec détermination.

12 En violant son accord de garantie et en continuant à ne pas respecter les résolutions du Conseil de Sécurité, en limitant sa coopération avec l'AIEA et en ne se conformant pas aux exigences du Conseil des Gouverneurs, l'Iran suscite les graves inquiétudes de la communauté internationale quant à la nature de son programme nucléaire. L'adoption le 9 juin dernier par le Conseil de Sécurité de la résolution 1929 reflète ces préoccupations: il est nécessaire que l'Iran se conforme aux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et coopère pleinement avec celle-ci pour rétablir la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique de son programme. La Haute Représentante de l'Union européenne a déclaré le 22 septembre dernier ici à New York, au nom de l'UE et des six pays engagés dans l'effort diplomatique à l'égard de l'Iran, que l'objectif demeure un règlement global négocié à long terme qui rétablisse la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, tout en respectant le droit légitime de l'Iran aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous appelons l'Iran à répondre positivement et sans plus tarder à cette offre de dialogue.

13. Le programme nucléaire et balistique de la RPDC continue à préoccuper fortement l'Union Européenne. L'UE condamne vivement les actions menées par la RPDC, y compris

l'essai d'engins explosifs nucléaires, ainsi que les tirs de missiles en violation des résolutions du Conseil de Sécurité. Ces actions nuisent à la stabilité de la péninsule coréenne et représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'UE demande une fois de plus à la RPDC de renoncer et démanteler son programme d'armement nucléaire de manière immédiate, transparente, vérifiable et irréversible. L'UE invite à nouveau la RPDC à se conformer aux obligations telles que définies par les résolutions pertinentes du CSNU, ainsi qu'aux obligations au titre du TNP, y compris l'application de son accord de garanties généralisées avec l'AIEA. L'UE confirme son soutien à l'objectif final d'une dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. A cet égard, nous réaffirmons notre appui aux efforts menés dans le cadre des pourparlers des Six. L'UE appelle la RPDC à rétablir le dialogue et permettre le retour des inspecteurs de l'AIEA sur son territoire.

Monsieur le Président,

14. Des garanties crédibles qui démontrent que les États respectent leurs engagements sont un élément indispensable du régime de non-prolifération. L'UE souligne à cet égard le rôle essentiel et unique que joue l'AIEA. Nous saluons aussi le travail de l'AIEA dans le domaine de la prévention du terrorisme nucléaire, en particulier au travers du Fonds pour la sécurité nucléaire, auquel l'UE contribue de manière significative.

15. L'UE attache une grande importance à la lutte contre le terrorisme et soutient toutes les mesures destinées à empêcher les terroristes d'acquérir des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou des matières qui y sont liées, leurs vecteurs, ainsi que des matières radiologiques. La résolution 1540 du CSNU et les résolutions 1673 et 1810 qui l'ont suivie jouent un rôle crucial.

16. Nous réaffirmons notre soutien au Partenariat mondial du G8, à l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire (GICNT), au plan d'action du sommet sur la sécurité nucléaire de Washington et au Groupe d'action financière de l'OCDE (GAFI).

17. L'UE appelle le comité Zangger et le groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) à partager leur expérience en matière de contrôle des exportations, de telle manière que tous les États puissent s'inspirer de leurs travaux et de la mise en œuvre de ceux-ci. L'UE appelle au renforcement des lignes directrices du GFN, et souligne qu'il est important que, au sein du GFN, l'adhésion au protocole additionnel devienne une condition de l'approvisionnement nucléaire.

Monsieur le Président,

18. L'UE attache la plus grande importance à l'entrée en vigueur le plus tôt possible du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et à l'achèvement de son régime de vérification. L'UE salue à cet égard la nouvelle dynamique en faveur de l'entrée en vigueur de ce traité, en particulier la détermination du président Obama à voir les États-Unis ratifier rapidement le TICE et la décision de l'Indonésie de commencer le processus de ratification.

19. Nous réitérons notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et plus particulièrement les neufs États repris dans l'annexe II du traité, à signer et ratifier sans tarder et sans conditions le TICE. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du TICE, l'UE appelle

tous les États à respecter un moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales et à s'abstenir de toute action contraire aux obligations et aux dispositions du TICE.

20. L'UE reconnaît la valeur fondamentale du régime de surveillance et de vérification du TICE en tant qu'instrument favorisant la coopération internationale et le développement de la confiance. Afin de renforcer ces capacités de surveillance et de vérification, l'UE a adopté une nouvelle décision du Conseil concernant le soutien à la commission préparatoire de l'OTICE. Au travers d'un financement de l'UE, des projets destinés à accroître les capacités de l'OTICE sont menés, en particulier dans le domaine de la surveillance des gaz rares comme moyen d'identifier les explosions nucléaires.

21. L'UE attache une grande importance à la négociation, sur la base des documents agréés, à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs (TIMPF), en tant que moyen de renforcer le désarmement et la non-prolifération. Entre-temps et en attendant l'entrée en vigueur d'un TIMPF, l'UE appelle tous les États concernés qui ne l'auraient pas encore fait à déclarer et à appliquer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, ainsi qu'à démanteler leurs installations dédiées à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. À cet égard, nous saluons les actions entreprises par certains États dotés d'armes nucléaires, en particulier des États membres de l'Union européenne, qui ont décrété un tel moratoire et démantelé de telles installations.

22. L'Union européenne souligne l'importance de la Conférence du désarmement comme unique forum multilatéral permanent, mis à la disposition de la communauté internationale pour des négociations en matière de désarmement. Nous appelons toutes les délégations à faire preuve de flexibilité et à commencer sans délai des négociations sur un TIMPF et à engager un travail substantiel sur les autres sujets.

23. Dans ce contexte, l'UE salue la récente Réunion de Haut Niveau ayant pour but de revitaliser les travaux de la Conférence de Désarmement et de faire progresser les négociations multilatérales de désarmement. L'UE se réjouit aussi de l'appel à agir lancé par le Secrétaire général.

24. L'UE soutient la poursuite du désarmement nucléaire, conformément au TNP, et se félicite de la réduction considérable des armes nucléaires stratégiques et non stratégiques et de leurs vecteurs depuis la fin de la guerre froide, ainsi que des mesures importantes prises par deux États membres de l'UE à cet égard. Nous soulignons la nécessité d'une réduction globale du stock mondial de tous les types d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP, en particulier par les États qui possèdent les plus larges arsenaux. Dans ce contexte, nous reconnaissons que l'application du principe d'irréversibilité pour inspirer toutes les mesures dans le domaine du désarmement et du contrôle de l'armement contribue au maintien et au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, compte tenu de ces conditions. Nous poursuivrons nos efforts pour promouvoir une plus grande transparence et des mesures de confiance volontaires pour soutenir de nouveaux progrès dans le désarmement. L'UE se félicite de la transparence accrue dont ont fait preuve certains États dotés de l'arme nucléaire, en particulier les États

membres de l'UE, sur les armes nucléaires qu'ils détiennent et appelle les autres États à faire de même.

25. Nous saluons, dans ce contexte, la conclusion et la signature d'un nouvel accord START entre les États-Unis et la Fédération de Russie. L'UE rappelle à cet égard qu'il existe toujours d'importants arsenaux déployés et accumulés qui ne sont pas couverts par les accords officiels de désarmement et de maîtrise des armements. Nous encourageons les États-Unis et la Fédération de Russie à poursuivre les négociations afin de réduire davantage leurs arsenaux nucléaires, y compris non stratégiques. Nous les appelons, ainsi que tous les États possédant des armes nucléaires non stratégiques, à les inclure dans leur maîtrise générale des armements et dans les processus de désarmement en vue de leur réduction et de leur élimination, tout en reconnaissant l'importance de nouvelles mesures favorisant la transparence et la confiance afin de faire progresser ce processus de désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

26. L'UE continue à souligner la nécessité d'un désarmement général et d'une mobilisation dans tous les autres domaines du désarmement. Des garanties de sécurité positives et négatives peuvent jouer un rôle important dans le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. L'UE est résolue à promouvoir l'examen des garanties de sécurité.

27. L'UE continue à attacher une grande importance au développement de zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) internationalement reconnues, établies sur la base d'arrangements librement conclus entre États des régions concernées, comme le prévoient les lignes directrices adoptées par l'UNDC en 1999. Nous espérons que les questions en suspens concernant les zones exemptes d'armes nucléaires pourront être résolues grâce à des consultations approfondies, conformément aux lignes directrices de l'UNDC et avec l'accord de toutes les parties impliquées. Monsieur le Président, 28. De sérieuses menaces et d'importantes difficultés persistent et nous devons y faire face avec détermination. Toutefois, nous constatons avec satisfaction les progrès croissants vers la réalisation des objectifs du TNP. L'UE appelle tous les États à saisir cette opportunité et à œuvrer de concert pour rendre le monde plus sûr.

Je vous remercie Monsieur le Président.